Présentation

Doc 1 : comment faire une demande de LHSS ?
Doc 2 : fiche de demande de LHSS
Doc 3 : comment faire une demande de LAM ?
Doc 4 : fiche de demande de LAM

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE LITS HALTE SOINS SANTE ?

Initialement appelés lits infirmiers, ce dispositif, financé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), vise à améliorer les problèmes de santé des personnes sans domicile fixe quelque soit leur couverture sociale, en leur assurant un hébergement provisoire leur permettant de recevoir des soins légers, de courte durée. En 2005, le dispositif passe en Lits Halte Soins Santé (LHSS) offrant des possibilités de dispenser des soins aux personnes sans domicile fixe et donnant un statut juridique et financier aux structures hébergeant les LHSS.
Au 1 er janvier 2010, la Métropole Lilloise compte 32 LHSS adossés pour la plupart à des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

Mode d'emploi

1- Qui relève de ce dispositif ?

Toute personne, quelle que soit sa situation administrative, dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale adaptée de courte durée. Par exemple : épisode infectieux aigu, petite traumatologie, lésions dermatologiques importantes…
Peuvent être admis également les patients nécessitant des soins ponctuels dans le cadre de :

- Altération de l'état général, nécessitant des soins pour une pathologie aigüe
- Pathologie aiguë dans le cadre d'un contexte de pathologie chronique

2- Qui peut effectuer une demande de LHSS ?

Les Centres de santé, les Établissements de santé, la médecine de Ville peuvent en faire la demande auprès de MSL.

3- Comment effectuer une demande de LHSS?

La fiche « demande d'attribution des lits Halte Soins Santé» est à télécharger sur le site internet du Réseau Santé solidarité Lille Métropole www.sante-solidarite.org. Elle doit être dûment remplie par un médecin et un travailleur social, puis faxée à Médecins Solidarité Lille (MSL), cellule de régulation au Fax : 03 20 53 40 48.

4- Que faire ensuite ?

Le travailleur social et le médecin contactent MSL qui étudie la demande et valide son adéquation au dispositif.

5- Comment se passe l'attribution du Lit ?

Au regard du plan d'occupation actualisé régulièrement, le médecin régulateur de MSL contacte la structure d'accueil LHSS afin d'envisager l'arrivée du patient. Une concertation médico-sociale s'effectue et la structure d'accueil LHSS donne ou non son accord.

6- Comment s'organise l'arrivée en LHSS ?

Le médecin régulateur de MSL contacte la structure demandeuse pour lui rendre compte de l'attribution ou non du lit. Ensuite, Il met en lien le demandeur et le receveur pour organiser le transfert.

7- Quelle est la durée de séjour ?

La durée est définie en fonction de la pathologie dans une limite de deux mois maximum.

8- Comment s'effectue la sortie du patient ?

MSL est en concertation hebdomadaire avec les structures d'accueil LHSS afin de connaitre l'évolution de l'état de santé du patient. Les démarches sociales engagées sont également considérées. La décision de sortie est évaluée en fonction de l'état de santé du patient par le médecin coordinateur de la structure d'accueil.

9- Ce que n'est pas un LHSS ?

- Un service de convalescence
- Une maison de retraite
- Un foyer d'hébergement
- Une maison d'accueil spécialisée

Les LHSS **ne disposent pas** d'une présence infirmière 24H/24H mais d'une visite médicale quotidienne.

FICHE DE REGULATION DU DISPOSITIF LITS HALTE SOINS SANTE
DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT (1/3)

1. FICHE SOCIALE

Date :

Demande effectuée par (Nom & Structure) :
Tel : / Fax :

Nom - Prénom : **Date de Naissance : / /**

Situation familiale : **Nationalité :**

Situation administrative et sociale :

Suivi social par : **Org de domiciliation :**

Revenus	Salaire	RMI	Retraite	AAH	autre :	
Sécurité sociale	SS de base	ALD	Mutuelle	CMU	CMU compl	AME

N° S S : **Organisme :**

Commentaire social (papiers / logement / référent):

Démarches sociales effectuées & projet d'hébergement ultérieur (préciser) :

Avis du médecin régulateur MSL:

Acceptation : **Prolongation :**
Structure :
Date d'entrée :
Durée prévue :

Refus : **(motif)**

FICHE DE REGULATION DU DISPOSITIF LITS HALTE SOINS SANTE
DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT (2/3)

2. FICHE MEDICALE (CONFIDENTIELLE)

Date :

Demande effectuée par (Nom du Médecin & Structure) :
Tel : / Fax :

Nom - Prénom :

Renseignements médicaux :

- Pathologie pour laquelle le LHSS est demandé :

- Autres pathologies :

- Pathologies psychiatriques ou troubles du comportement:

- Consommation de toxiques :

- Convalescence / examens prévus / RDV de consultations :

Degré d'autonomie :	Aide complète	Aide partielle	Seul
Toilette			
Repas			

- marche : oui / non **béquille / fauteuil roulant**
- appui : oui / non **montée d'escaliers : oui / non**

- Durée prévisible de la prise en charge :

FICHE DE REGULATION DU DISPOSITIF LITS HALTE SOINS SANTE
DANS LES CENTRES D'HEBERGEMENT (3/3)

3. TRAITEMENT

Date :

Nom - Prénom :

TRAITEMENT MEDICAL :

Nom du médicament (en lettres majuscules)	Matin	Midi	Soir	Coucher	Durée du ttt (jours / sem / mois)

SOINS INFIRMIERS / KINE…

Soins	Nb de fois par jour	Durée (jours / sem / mois)

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE LITS D'ACCUEIL MÉDICALISÉ?

Dans le cadre d'une expérimentation d'actions médico-sociales en faveur de personnes en situation de précarité menée conjointement par le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, le Ministère de la santé, et des sports et le Ministère du logement, trois structures ont obtenu l'agrément* d'ouverture de 45 lits d'accueil médicalisés (LAM) pour une durée de 3 ans, au niveau national : le SAMU Social de Paris (24 lits), l'Association baptiste pour l'entraide et la jeunesse de Lille (ABEJ 15 lits)et l'Association Foyer aubois de Saint-Julien-les-Villas (6 lits).
Ainsi, 15 lits d'accueil médicalisé (LAM) portés par l'équipe pluridisciplinaire de l'ABEJ ont ouvert le 16 juin 2009.
Ces lits se situent « aux glycines » sur le site d'Ulysse Trélat de l'EPSM de l'Agglomération Lilloise à Saint-André.

* Conformément à l'arrêté du 20 mars 2009 portant agrément d'une expérimentation d'actions médico-sociales en faveur de personnes en situation de précarité.

Pour qui ? Comment sont ils attribués ?
Mode d'emploi

1- Qui relève de ce dispositif ?

Les personnes majeures atteintes de pathologies chroniques de pronostic plus ou moins sombre ayant la nécessité de recevoir, en l'absence de domicile et d'impossibilité de prise en charge adaptée dans les structures de droit commun, des soins médicaux et paramédicaux ainsi qu'un accompagnement social adaptés.

2- Qui peut effectuer une demande de LAM ?

Les Centres et Établissements de santé de la Métropole Lilloise peuvent en faire la demande. La cellule de régulation MSL en concertation avec la structure d'hébergement se chargera d'effectuer les demandes relevant du dispositif.

3- Comment effectuer une demande de LAM?

La fiche « demande d'attribution des lits d'accueil médicalisés » doit être remplie et faxée à la Commission d'attribution Fax : 03.20.21.88.49 ou envoyé par mail à lam@abej-solidarite.fr
Une attention particulièrement sera portée au parcours du patient afin de connaître les raisons de son arrivée sur un LAM et non au sein d'une structure de droit commun.

4- Qui compose cette commission ?

Le médecin généraliste référent, le chef de service, le responsable du pôle santé de l'ABEJ, le travailleur social des LAM siégeront à cette commission. Un représentant de la cellule de régulation des LHSS (MSL) sera consulté.

5- Quand se réunit la commission ?

La première commission d'attribution s'est réuni en juin 2009, puis chaque fois qu'un LAM se libère. Une liste d'attente est constituée et réactualisée de façon mensuelle afin de s'assurer du maintien des demandes.

6- Quelle est la durée d'attribution d'un LAM ?

Une fois le LAM attribué, il l'est pour une durée indéterminée. Un travail de recherche de projet de sortie vers une structure de droit commun est mis en place.

FICHE D'ATTRIBUTION D'UN
« LIT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ » DE L'ABEJ
Demande à faxer au secrétariat des LAM **03.20.21.88.49**
Ou à envoyer par mail au lam@abej-solidarite.fr

1. FICHE SOCIALE Date :

Demande effectuée par (Nom et Structure) :
Tel : / Fax :

Nom - Prénom : **Date de Naissance : / /**

Situation familiale : **Nationalité :**

Situation administrative et sociale :

Suivi social par : **Org de domiciliation :**

Revenus	Salaire	RMI	Retraite	AAH	autre :	
Sécurité sociale	SS de base	ALD	Mutuelle	CMU	CMU compl	AME

N° S S : **Organisme :**

Démarches sociales effectuées :

Au niveau administratif : ouverture de droits ? Dossier MDPH ? autres

Y a-t-il eu des demandes d'accueil en structure (EPHAD-FAM-service de soins de suite, autres ?)

Faire mention des démarches inabouties :

Motifs de refus :

FICHE D'ATTRIBUTION D'UN
« LIT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ » DE L'ABEJ

2. FICHE MEDICALE (CONFIDENTIELLE) Date :

Demande effectuée par (Nom du Médecin et Structure) :
Tel : / Fax :

Nom - Prénom :

Renseignements médicaux :

- Pathologie principale pour laquelle le LAM est demandé :

- Autres pathologies :

- Pathologies psychiatriques ou troubles du comportement:

- Consommation de toxiques :

Degré d'autonomie :	Aide complète	Aide partielle	Seul
Toilette			
Repas			

marche : oui / non / béquille / fauteuil roulant
appui : oui / non montée d'escaliers : oui / non

- Durée prévisible de la prise en charge :

FICHE D'ATTRIBUTION D'UN « LIT D'ACCUEIL MÉDICALISÉ » DE L'ABEJ

3. TRAITEMENT ACTUEL

TRAITEMENT MEDICAL :

Nom du médicament (en lettres majuscules)	Matin	Midi	Soir	Coucher	Durée du ttt (jours / sem / mois)

Autonomie de la prise de médicaments : oui – non

SOINS INFIRMIERS / KINE…

Soins	Nb de fois par jour	Durée (jours / sem / mois)